

**ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES D'OTTAWA
(ACFO)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

**ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES D'OTTAWA
(ACFO)**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Information financière supplémentaire	
Annexe A - Produits et charges - Patrimoine canadien Ottawa bilingue	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association des communautés francophones d'Ottawa (ACFO)

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des communautés francophones d'Ottawa (ACFO) (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Association tire des produits autonomes liés à la vente d'articles promotionnels pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Association et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de ces produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021 et de l'actif net aux 31 mars 2022 et 2021 et au 1 avril 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

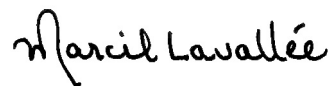
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 10 août 2022

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

4

	2022	2021
PRODUITS		
Subventions et contributions (note 3)	853 422 \$	903 448 \$
Vente d'articles promotionnels	73 232	22 080
Bingos	26 147	8 911
Commandites	16 500	15 500
Événement - Bernard Grandmaître (commandites)	11 500	6 000
Dons	-	45
Autres	5 909	3 315
	986 710	959 299
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	351 540	303 779
Frais de fonctionnement de bureau	45 195	33 219
Coût des articles promotionnels vendus	47 337	16 978
Frais de déplacement, de rencontre et de formation	7 828	5 481
Bourses, commandites et autres	1 000	-
Amortissement des immobilisations	1 607	1 170
Moins : charges de fonctionnement imputées aux charges de projets et d'activités (note 4)	(134 945)	(168 536)
	319 562	192 091
CHARGES DE PROJETS ET D'ACTIVITÉS		
Ottawa bilingue (annexe A)	633 708	637 844
InterArts	32 495	7 156
PassepArt	12 770	12 238
Événement - Bernard Grandmaître	9 779	11 134
Académie du Drag	-	57 397
Hub communautaire phase 2	-	14 629
Étudiant(e)s accueilli(e)s	-	14 002
Identités intersectorielles	-	806
	688 752	755 206
	1 008 314	947 297
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(21 604) \$	12 002 \$

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

5

	Non affecté	Fonds de prévoyance	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	- \$	95 645 \$	95 645 \$	83 643 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(21 604)	-	(21 604)	12 002
Affectation interne (note 10)	21 604	(21 604)	-	-
SOLDE À LA FIN	- \$	74 041 \$	74 041 \$	95 645 \$

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2022

6

	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	79 631 \$	62 773 \$
Dépôt à terme, 0,25 %, échéant en mai 2022	3 613	3 603
Débiteurs (note 5)	15 235	15 497
Subventions à recevoir	21 366	57 170
Stocks	39 908	52 034
Frais payés d'avance	11 082	4 824
	170 835	195 901
IMMOBILISATIONS (note 6)	6 948	5 167
	177 783 \$	201 068 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	38 789 \$	27 667 \$
Subventions reportées (note 8)	24 953	17 756
	63 742	45 423
DETTE À LONG TERME (note 9)	40 000	60 000
	103 742	105 423
ACTIF NET		
Non affecté	-	-
Affectation interne (note 10)		
Fonds de prévoyance	74 041	95 645
	177 783 \$	201 068 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

 , administrateur

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

7

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(21 604) \$	12 002 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	1 607	1 170
Intérêts sur dépôt à terme	(10)	(18)
	(20 007)	13 154
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	262	14 111
Subventions à recevoir	35 804	(46 970)
Stocks	12 126	(18 535)
Frais payés d'avance	(6 258)	14 774
Créditeurs	11 122	(21 005)
Subventions reportées	7 197	(15 394)
	60 253	(73 019)
	40 246	(59 865)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 388)	(1 949)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention convertible de la dette à long terme	(20 000)	-
Produit de la dette à long terme	-	60 000
	(20 000)	60 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	16 858	(1 814)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	62 773	64 587
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	79 631 \$	62 773 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, a pour objet de faire reconnaître et de promouvoir les droits des personnes de langue et de culture françaises résidant dans la région d'Ottawa. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la ventilation des charges aux projets et activités.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

L'Association comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de bingos ainsi que ceux liés à l'événement - Bernard Grandmaître sont constatés lorsque les événements ont lieu.

Les autres produits, incluant les ventes d'articles promotionnels et les commandites annuelles, sont constatés lorsque les marchandises ont été livrées, sont remises ou que les services sont rendus, que le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et pourvu que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits de dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre bénévole

L'Association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Association.

Ventilation des charges

L'Association ventile une partie de ses charges de fonctionnement selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise avec constance année après année. Les clés de répartition utilisées pour ventiler une partie des charges de fonctionnement aux projets et activités sont les suivantes :

- Salaires et avantages sociaux - selon l'estimation du temps consacré à chaque projet ou activité;
- Charges de fonctionnement - selon le montant alloué à l'accord de contribution.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	4 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur des immobilisations

L'organisme comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

11

3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	2022	2021
Ministère du Patrimoine canadien		
- Ottawa bilingue	625 000	625 000
- Fonctionnement	49 200	49 200
- InterArts	32 495	7 155
- Mode & Design	1 000	-
- Académie du Drag	-	46 700
- Étudiant(e)s accueilli(e)s	-	14 000
- Identités intersectionnelles	-	950
Assemblée de la francophonie de l'Ontario		
- Autres subventions	10 461	17 538
- Hub communautaire phase 2	-	10 000
Conseil de la coopération de l'Ontario		
- Jeunesse Canada au travail	5 924	7 291
Fédération de la jeunesse canadienne-française	34 277	-
Subvention salariale d'urgence du Canada	31 874	69 229
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (note 9)	20 000	-
Collèges et instituts Canada	19 500	-
Fédération culturelle canadienne-française	15 600	13 500
Emploi et développement social Canada	1 440	4 367
Actions interculturelles	-	21 482
Autres subventions	6 651	17 036
	853 422 \$	903 448 \$

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

12

4. VENTILATION DES CHARGES

L'Association répartit une portion des salaires, avantages sociaux et contractuels de 68 245 \$ (2021 : 95 286 \$) et d'autres charges de fonctionnement de 66 700 \$ (2021 : 73 250 \$) aux projets et activités suivants :

	2022		
	Salaires, avantages sociaux et contractuels	Charges de fonctionnement	Total
Ottawa bilingue	61 350 \$	63 000 \$	124 350 \$
InterArts	6 895	3 700	10 595
Académie du Drag	-	-	-
Hub communautaire phase 2	-	-	-
Étudiant(e)s accueilli(e)s	-	-	-
	68 245 \$	66 700 \$	134 945 \$

	2021		
	Salaires, avantages sociaux et contractuels	Charges de fonctionnement	Total
Ottawa bilingue	63 155 \$	62 500 \$	125 655 \$
Académie du Drag	18 000	7 000	25 000
Hub communautaire phase 2	4 671	1 750	6 421
Étudiant(e)s accueilli(e)s	5 960	1 400	7 360
InterArts	3 500	600	4 100
	95 286 \$	73 250 \$	168 536 \$

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

13

5. DÉBITEURS

	2022	2021
Comptes clients	7 814 \$	4 562 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	7 421	10 935
	15 235 \$	15 497 \$

6. IMMOBILISATIONS

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement et mobilier de bureau	6 763 \$	2 256 \$	4 507 \$	3 510 \$
Équipement informatique	1 949	789	1 160	1 657
Améliorations locatives	1 500	219	1 281	-
	10 212 \$	3 264 \$	6 948 \$	5 167 \$

7. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	21 738 \$	19 326 \$
Salaires et vacances courus à payer	17 051	8 341
	38 789 \$	27 667 \$

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

14

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les variations survenues dans les soldes de subventions reportées sont les suivantes :

	2022	2021
Solde au début	17 756 \$	33 150 \$
Plus : montants octroyés au cours de l'exercice	860 619	883 490
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	(853 422)	(898 884)
Solde à la fin	24 953 \$	17 756 \$

Les subventions reportées se détaillent comme suit :

	2022	2021
Ministère du Patrimoine canadien		
- Mode & Design	11 198	-
- InterArts	-	3 995
Fédération de la jeunesse canadienne-française		
- Dépasse-toi	6 855	-
- Podcast	6 000	-
Fédération culturelle canadienne-française		
- PassepArt	900	9 000
Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)		
- Réseau Franco-Altruiste	-	4 761
	24 953 \$	17 756 \$

9. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, échéant en décembre 2025, sans intérêt jusqu'en décembre 2023 et portant intérêt au taux de 5 % par la suite, renouvelable en décembre 2023, dont une portion de 20 000 \$ est convertible en subvention si le prêt est entièrement remboursé avant cette date ^(a)	40 000 \$	60 000 \$

- a) En vertu du programme fédéral pour le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, l'Association recevra une subvention de 20 000 \$ si le prêt est entièrement remboursé avant décembre 2023. L'Association a immédiatement constaté la subvention de 20 000 \$ à titre de réduction du prêt. Si l'Association n'est pas en mesure de rencontrer cette condition, le solde à rembourser sera de 60 000 \$ et la perte sera constatée dans l'exercice alors en cours.

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

15

10. AFFECTATION INTERNE

Le Fonds de prévoyance a été créé afin de subvenir à toute éventualité financière future de l'Association. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé une affectation interne d'un montant de 21 604 \$ du Fonds de prévoyance au Fonds non affecté.

11. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'Association signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements aux bailleurs de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 24 013 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2023	16 950 \$
2024	7 063 \$

ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES D'OTTAWA (ACFO)

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

16

ANNEXE A – PRODUITS ET CHARGES PATRIMOINE CANADIEN OTTAWA BILINGUE

Conformément aux exigences du ministère du Patrimoine canadien, les produits et les charges liés au projet Ottawa bilingue sont les suivants :

	Budget	2022
Source de financement		
Ministère du Patrimoine canadien	625 000 \$	625 000 \$
Contribution financière de l'organisme	9 850	9 850
	634 850	634 850
Charges par catégorie		
Salaires	61 350	61 350
Honoraires	7 500	6 805
Frais de déplacement	1 000	-
Promotion et communication	502 000	502 553
Dépenses administratives	63 000	63 000
	634 850	633 708
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	1 142 \$